

Du Jeudi 3 décembre 2020

Heure du début de séance : 17h

Nombre de participants : 19 votants : 17

Excusés :

Absents :

Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Meggane Marseille

Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2020 :

Un exemplaire du compte-rendu du précédent CA a été adressé par mail à chaque membre titulaire et suppléant.

Pas de remarque. Il est soumis au vote. :

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Approbation de l'ordre du jour :

Il n'a pas été déposé de question diverse.

L'ordre du jour modifié est soumis au vote :

Vote : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

17h40 : Arrivée de Mme NANG-BEKALE, le nombre de votants passe à 18

Affaires intérieures

Contexte et adaptations

La rencontre parents-professeurs prévue le vendredi 4/12 a été annulée, de nouvelles modalités ont été adoptées : envoi des bulletins par mail et diffusés sur Pronote via l'ENT. Certaines familles seront contactées pour faire un bilan de cette période.

La cérémonie de remise des écussons prévue le 4/12 est reportée en fin d'année.

La réunion du CESC prévue en décembre est reportée en janvier, les actions initialement programmées ont toutes été reportées (disponibilité des intervenants).

Compte-rendu des travaux de la CHS

La CHS tenue le jeudi 19/11 a défini le programme annuel de prévention et instauré des groupes de travail pour mener au mieux les actions et projets envisagés. Les différents avis rendus par la commission sont communiqués aux membres du CA. Le compte rendu a été diffusé aux personnels, aux familles et mis en ligne sur l'ENT, il est joint à celui-ci.

Compte rendu CVL :

L'internat : bien-être et boissons chaudes : proposition pour que chaque interne apporte sa propre tasse afin de bannir l'utilisation de tasses plastiques jetables dans un objectif éco-citoyen. Proposition d'offrir aux internes un gobelet plastique réutilisable au début de chaque année,

comme cadeau de bienvenue. Nouveau projet initié par les élèves du CVL. Pour travailler dessus un groupe de 5-6 internes a été identifié. Les réunions se feront en soirée après les cours. Différents adultes seront sollicités selon les actions envisagées (infirmière, gestionnaire, AED, agents...). Thibaud EMEY et Mme LANAUD ont pris la parole pour dire que les élèves étaient très investis cette année, avaient plein de projets et qu'une soirée de Noël le 17/12 était prévue à l'internat dans le respect du protocole sanitaire.

Commission de restauration : relancée cette année toujours à l'initiative de M. Beaudouin et du chef de cuisine. Un groupe de 6 élèves a été constitué pour y participer. La 1^{ère} a eu lieu le 25/11.

Terrain de pétanque : Projet initié l'an dernier. M. Beaudouin a annoncé sa réalisation courant printemps. Il se situera entre le Bâtiment E et le bâtiment F. Nous envisagerons de financer quelques équipements avec le FSE.

Aménagement du préau : volonté de fermer tout ou partie du préau pour qu'il puisse être un lieu d'accueil des élèves en toutes saisons, puis travailler à sa décoration. Proposition de soumettre à la région un projet élèves pour obtenir des subventions. Composition d'un groupe de travail spécifique sur ce sujet. M. BEAUDOIN a précisé que c'est la région qui finance les travaux et que par conséquent la mise en œuvre de ce projet pouvait être très longue.

En raison du contexte sanitaire actuel, nous ne pourrons pas renouveler le projet de vente de viennoiseries cette année.

➤ Modifications du règlement intérieur :

Modification des Articles du R.I à valider en CA le 3/12/2020

3.3. Consignes de sécurité

Tout élève devra se conformer en plus aux consignes afférentes aux usages des lieux et des machines, indispensables aux enseignements professionnels, technologiques ou sportifs...Il est rappelé aussi que lors des déplacements vers les différentes installations sportives utilisées. Les consignes en matière de sécurité seront déclinées régulièrement aux élèves par les enseignants sur la conduite à tenir dans le respect de la sécurité de tous.

Proposition de complément sur 3.3 ou 3.3

Les élèves se doivent d'appliquer les consignes de tous les protocoles mis en œuvre dans l'établissement

6.1. Inscription au service d'hébergement (Demi-pension et Internat)

L'inscription au service d'hébergement (demi-pension et internat) est facultative.

Les élèves collégiens des classes de 3PMET et UPE2A titulaires d'une carte rechargeable devront s'inscrire auprès des personnels de la vie scolaire pour définir **à l'année** les jours de passage au self. Les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire sont soumis à **l'acceptation du règlement de demi-pension.**

Le lycée disposant d'une restauration scolaire accessible à tous, il est interdit aux élèves d'apporter un panier-repas de l'extérieur du lycée pour manger dans l'enceinte de l'établissement.

L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire

L'inscription et la démission de l'internat du lycée sont décidées par le chef d'établissement après demande parentale écrite et motivée. Tout trimestre commencé est dû sauf circonstances exceptionnelles validées par le proviseur.

Pour toute nouvelle inscription, un entretien conduit par une CPE aura systématiquement lieu avec les parents et l'élève concerné.

Proposition de complément

Qui s'appuie sur le règlement régional du service de restauration et d'hébergement

5.2. Cellule de veille

La cellule de veille est un dispositif interne pour lutter contre le décrochage scolaire. Ses membres, en fonction de leur domaine de compétence, seront invités à s'engager dans l'aide à fournir aux élèves en risque de décrochage ou de rupture scolaire

Corrections apportées : *remplacer Cellule de Veille par GPDS*

5.3. Les punitions scolaires

Elles sont des réponses immédiates pouvant être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants (et sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative) en cas de certains manquements mineurs aux obligations des élèves, ou de perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Elles peuvent être :

Inscription sur le carnet de correspondance ;

Corrections apportées : remplacer carnet de correspondance par l'ENT

2.3. Les absences

Les démarches sont les suivantes :

En cas d'absence prévue, l'élève majeur ou le responsable légal pour l'élève mineur est tenu de demander une autorisation par **le carnet de correspondance** ou sur papier libre.

En cas d'absence imprévue, l'élève majeur ou le responsable légal pour l'élève mineur doit prévenir le bureau vie scolaire le jour même dans les plus brefs délais par téléphone, et confirmer par écrit.

L'élève à son retour se présente impérativement au bureau Vie Scolaire avec son justificatif pour régulariser son absence.

Corrections apportées : remplacer carnet de correspondance par l'ENT

2.4. Relation entre les familles et le lycée

Un carnet de liaison est remis à l'élève en début d'année. Il doit être signé par le responsable légal. Il peut être demandé à tout moment par les membres adultes de la Communauté Educative. Les élèves doivent toujours l'avoir en leur possession. En cas de perte ou de vol, l'élève doit se procurer un nouveau carnet, facturé 2,00 €.

Corrections apportées : tous les échanges avec les familles se font majoritairement par l'ENT, par téléphone, sur RDV pour entretien en présentiel.

Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Affaires Pédagogiques

Evaluation des lycées

1^{er} temps : l'auto-évaluation

Associer tous les acteurs à l'analyse des actions conduites au lycée sur les 4 domaines identifiés :

1. Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
2. La vie dans l'établissement : la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
3. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
4. L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Questions clés pour chaque domaine :

Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Les atouts et réussites ? Les contraintes et les points de vigilance ?

Information et présentation à faire aux élèves, aux parents et aux agents ;

Un conseil pédagogique « COPIL » dédié à la mise en œuvre est prévu le lundi 7/12

Cette 1^{ère} phase exige de recueillir des données :

Des données quantitatives :

- ✓ un état de l'établissement fournis par les services statistiques académiques
- ✓ une fiche « formations » pour les cinq dernières années
- ✓ des indicateurs propres à l'établissement (indicateurs vie scolaire, suivi de cohortes...) (présenté dans le rapport annuel de fonctionnement pédagogique).

Des données qualitatives :

- ✓ des observations directes au sein de l'établissement
- ✓ le point de vue des parties prenantes (questionnaires, entretiens)

A noter : cette démarche reste encore d'actualité à ce jour et nous devons donc la préparer ensemble même si le contexte ne s'y prête pas.

Préparation de la rentrée 2021

Quelques points d'actualité :

CAP en 3ans : 4 élèves de 2CIP ont été identifiés et ont adhéré à la proposition présentée pour la 3^{ème} année de CAP. L'inscription au CAP se fait pour tous en forme globale et pour les 4 élèves, un dossier de positionnement sera à établir (à évoquer en conseil de classe), le modèle est joint à ce compte rendu.

Certification intermédiaire en 1PRO : l'obligation pour les élèves de 1Pro de présenter un diplôme de niveau 3 est supprimée dès cette année. Le BEP disparaît (décret n°2020-1277 du 20/10/2020).

Le diplôme intermédiaire est remplacé pour les élèves de 1Pro par une attestation de réussite intermédiaire dont le texte devrait être publié avant décembre. Une note de service à suivre précisera les objectifs poursuivis et le processus de délivrance de cette attestation. Cette attestation sera directement produite à partir des notes présentes dans le LSL sans occasionner des évaluations complémentaires. Il reste à connaître la « valeur » de cette attestation. Dès que l'ensemble des précisions seront connues, une information sera faite aux élèves et aux familles des classes de 1Pro.

Extension du LSL en voie Pro. : mise en œuvre pour les élèves en 1Pro à cette rentrée 2020, sauf pour les jeunes sous statut d'apprentis. Les compétences sont prises en compte.

Evolution de l'offre de formations :

Parcours en PLP et CAP en 3 ans

DPPA : expérimentation sur 2 ans

BTS « M.O.S. » en statut scolaire rentrée 2021

Affaires Financières

➤ **Délégation donnée par le CA au proviseur pour :**

Conclure les contrats, conventions et marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget 2021 et dans le respect des prescriptions contenues dans l'article 28 du code des marchés publics.

Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Conventions : pour chacune des conventions présentées ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Convention avec le GIP-FTLV Bourgogne, organisme gestionnaire du CFA de l'éducation nationale en Bourgogne.

Cette convention précise les modalités de mise en place d'une Unité de Formation par Apprentissage pour mettre en œuvre les formations Bac Pro SN, Bac Pro LOG et BTS MOS par alternance au lycée Antoine. Elle précise le budget de fonctionnement qui s'élève 1205,00€ (677,50 € en SN et 527,50€ en LOG) pour les 2 élèves de TPRO et 3692,50€ pour les 7 étudiants de BTS, les charges communes étant indépendantes du nombre d'élèves. Les engagements du CFA figurent dans cette convention dont le versement d'une indemnité correspondant au 10^{ème} des heures des enseignants qui interviennent sur leur temps de service dans le cadre de la mixité de publics.

Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le GIP-FTLV Bourgogne pour le dispositif PPA

Cette convention répartit les responsabilités entre les signataires, décrit l'organisation et le fonctionnement du dispositif et fixe les moyens de financement. Elle est établie entre le lycée et le GIP-FTLV, organisme gestionnaire du CFA de l'éducation nationale de Bourgogne pour la mise en œuvre du dispositif « Parcours de Pré Apprentissage » présent au lycée depuis cette rentrée. Ce dispositif est créé par le CFA et financé par la Caisse des Dépôts et de Consignation. Une somme de 1160,00€ est versée au lycée pour les frais de fonctionnement du dispositif.

18h11 : Arrivée de Mme PETITBROUHAU, le nombre de votants passe à 19

Vote : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Avec Collège du Chapitre et la ville de Chenôve

Cette convention de mutualisation au titre des fonds de la cité éducative précise les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des établissements de la cité éducative.

18h15 : Arrivée de M. AMIARD, le nombre de votants passe à 20

Vote : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

- **Contrats : pour chacun des contrats présentés ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Contrat avec le loueur Bourgogne location :

Ce contrat est souscrit à compter du 01 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 pour la location d'un véhicule de transport afin d'amener des élèves au lycée Prieur d'Auxonne pour suivre une formation de cariste. Le coût par demi-journée est de 80.00 € + essence.

Vote : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Liste des contrats sur l'année civile 2021 :

Le montant des contrats souscrits pour l'année 2021 s'élève à 68 022.64 € contre 75 900.50 € sur 2020 hors viabilisation.

Vote : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Adhésion au marché public de l'électricité organisé par l'UGAP à compter du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024

Vote : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

- **Décision Budgétaire Modificative pour information.**
Monsieur Beaudouin informe les membres du Conseil d'administration que la situation des crédits est satisfaisante grâce au prélèvement effectué de 35000.00 €. Les recettes actuelles sur l'hébergement vont permettre de finir l'année civile dans des conditions correctes. Des réparations récurrentes en chaufferie demeurent et ont été pris en charge par la collectivité.
- **Nouvelles subventions :** Subvention état : dispositif EAC pour 1581,00 € (film pour le projet des élèves d'UPE2A) Notification Région : Aide Restauration 1120,00 €
- **Décision Budgétaire Modificative pour vote.**
Modification de la dotation BOP 141 avec une régularisation de 0.20 € sur le droit de copie et 0.20 € en moins pour les stages.

Vote : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Présentation du budget 2021**

Le proviseur présente l'ensemble des éléments qui ont guidé à l'élaboration du budget. Il commence par exposer le cadre général en précisant tout d'abord que le budget est à la fois : **Un acte administratif** et politique qui retrace les objectifs du lycée fixés notamment par le projet d'établissement et par la convention signée avec la collectivité territoriale de rattachement ;

Un acte financier qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement.

Il insiste ensuite sur le fait que le projet de budget (envoyé avec les convocations) sur lequel le CA doit se prononcer concerne l'année civile à venir et n'est qu'une **prévision**.

Il ajoute que le conseil d'administration lors du vote se prononce sur le montant total des crédits ouverts par service. Il précise que par son vote le conseil d'administration disposant d'une compétence exclusive en matière financière autorise le chef d'établissement à exécuter le budget qui lui a été soumis.

Ce budget initial (primitif) peut être ajusté en cours d'exercice comptable. Il y a alors une modification du montant total d'un service.

Ces décisions sont :

- Des décisions budgétaires modificatives qui font l'objet d'un vote au CA et donc exécutoires dans un délai de 15 jours après l'accusé de réception des autorités chargées du contrôle ;
- Des décisions budgétaires modificatives qui sont de la compétence de l'ordonnateur ; elles sont présentées au CA pour information.

A la fin de chaque exercice, en général au mois d'avril, suivant l'année civile sur laquelle porte le budget, le CA se prononce sur l'exécution du budget : c'est le « **compte financier** ».

Le calendrier du budget

Le projet de budget doit être présenté au conseil d'administration dans les 30 jours qui suivent la notification du montant de la dotation de fonctionnement de la collectivité de rattachement.

Après son vote en CA, le budget est transmis dans les cinq jours aux autorités chargées de son contrôle qui sont la collectivité de rattachement et l'autorité académique.

Le budget deviendra exécutoire dans les 30 jours après réception du dernier accusé de réception des autorités de contrôle et après avoir été publié par le lycée.

Le contrôle du budget

Le contrôle exercé, par le recteur et la collectivité territoriale, porte sur l'équilibre réel et sur le respect de l'ensemble des règles de gestion.

L'exécution du budget

Le budget est exécutoire dans les 30 jours suivant son adoption, sauf si l'une des autorités (autorité académique et collectivité de rattachement) a fait connaître son désaccord motivé.

En cas de désaccord, le budget est réglé conjointement par ces deux autorités.

A défaut d'accord, le budget est réglé par la préfecture, représentant de l'État.

A l'expiration du délai de 30 jours ou à la réception du budget réglé, le chef d'établissement assure son exécution. Il lui appartient d'engager les dépenses et de constater les recettes inscrites au budget.

Le budget est transmis à l'agent comptable dès qu'il est adopté ou réglé.

L'adjoint gestionnaire tient la comptabilité budgétaire, pour le compte du chef d'établissement et le seconde dans ses fonctions de gestion matérielle, et administrative.

L'agent comptable tient la comptabilité générale dans les conditions définies par le plan comptable général. Il assure notamment le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses engagées par le chef d'établissement, après les contrôles qui lui incombent.

18h36 : Arrivée de Mme SGHAIER, le nombre de votants passe à 21

Les grands principes et les règles budgétaires sont présentés aux membres du CA :

Le principe d'annualité : exercice budgétaire sur une année civile

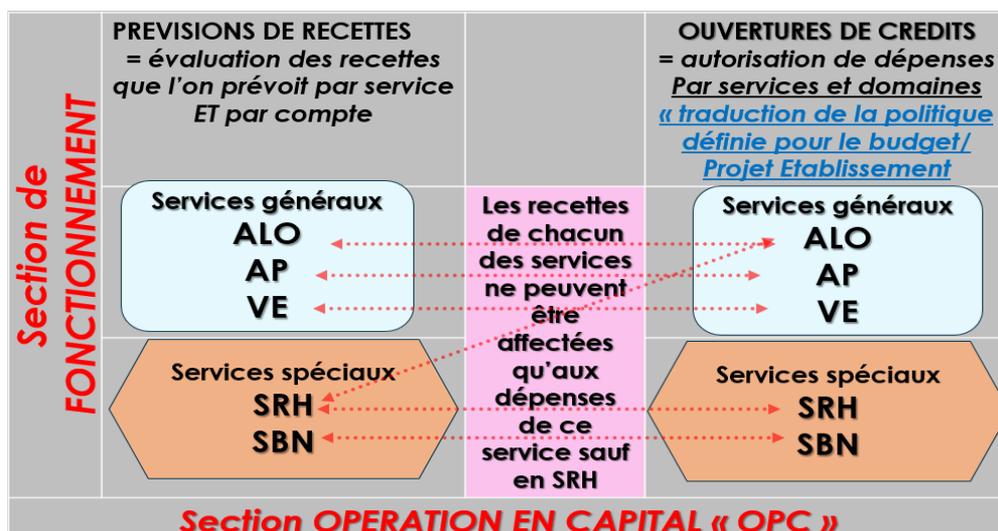
Le principe d'unité : un document unique présente les produits et les charges

Le principe d'universalité : l'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses

Le principe d'équilibre : Egalité des recettes et des dépenses

Le principe de sincérité : L'équilibre doit être REEL et non fictif

L'architecture budgétaire :



Préparation budgétaire et politique d'élaboration de ce budget

Les éléments de contexte qui ont guidé la construction de ce projet de budget 2021 sont présentés.

Les prévisions

Le détail des estimations sur lesquelles sont basées les recettes du service SRH sont présentés en insistant sur le fait que toutes les prévisions ont été réalisées en fourchette basse afin d'éviter des difficultés de gestion sur ce service.

Recettes SRH	Effectifs Estimations	Tarifs	Recettes	% charges communes
Internes	85	1597€ forfait	135 745,00 €	31%
DP Forfait 5J	0	585,00€ forfait	0 €	25%
DP Forfait 4J	0	498,00€ forfait	0 €	25%
DP Prestation	8000	4,40€ ticket	35 200,00 €	25%
Usagers Commensaux	selon grille tarifaire	Gamme de tarifs	18 405,00 €	25%
Elèves Herriot	6300 prest.	4,40€ Ticket	27 720,00 €	25%
Extérieurs	200 élèves 50 commensaux	4,40€ 5,70€	880,00 € 285,00 €	25%
Total recettes pour le calcul FCSH (1,5%) = 3273,53 € et FARPI(20%) = 43647,00			218 235	

Budget estimatif avec hausse du budget avec apport collègue HERRIOT

Les sources de financement principales

La dotation générale de fonctionnement « DGF » attribuée au lycée est de **219954,00€**, elle est en baisse de 2% par rapport à l'an dernier. Elle inclut une subvention spécifique pour la filière logistique et celle attribuée pour les stages à l'école de police de Sens pour les élèves de la filière sécurité.

Année	Charges spécifiques	Total DGF	Variations
2016	2750,00 €	261250,00 €	
2017	4880,00 €	237737,50 €	-23512,50 € (-9%)
2018	10680,00 €	224443,00 €	-13289,53 € (-5,59%)
2019	12500,00 €	219954,00 €	-4489,00€ (-2%)
2020	9 900,00 €	219 954.00 €	0
2021	11 380.00 €	219 954.00 €	0

Il faut donc souligner que la dotation de fonctionnement a baissé de **41296,00 €** depuis l'année 2016. La répartition de la dotation par service.

Rappel de la répartition DGF 2021			Rappel de la répartition DGF 2020	
Total DGF CRBFC		219954,00	Total DGF CRBFC	219954,00
ALO	84,4%	185724,00	ALO (83,25%)	183104,00
AP	13,3%	29180,00	AP (14,23%)	31300,00
VE	2,3%	5050,00	VE (2,52%)	5550,00

Pour le service ALO, il faut également tenir compte de la dotation spécifique « Réparations à la Charge du Propriétaire » instaurée depuis 2017 et qui sera reconduite cette année (versement en janvier 2019). Cette subvention a été augmentée en 2019 pour tenir compte des établissements avec internat. A noter que la subvention spécifique sur viabilisation n'est pas reconduite sur 2021.

Année	Dotation spécifique « RCP »
2016	-
2017	14541,04€
2018	Montant identique à 2017 annoncé
2019	18 523,17 €
2020	18 523,17 €
2021	18 523.17 €

Les crédits sur le BOP 141 ont légèrement diminués et surtout le montant de la taxe d'apprentissage car les recettes sur 2020 ont été divisées de moitié par rapport aux années précédentes. Avec le reliquat prévisionnel sur 2020, le niveau de la taxe est presque maintenu en 2021.

Année	Crédits d'Etat BOP 141	Total T.A (perçue)
Exercice 2016	6000,00 €	38409,42 €
Exercice 2017	11770,00 €	62427,75 €
Exercice 2018	12350,00 €	64643,37 €
Exercice 2019	10 000,00 €	51 000,00€ (crédits ouverts)
Exercice 2020	14 000,00 €	49 600,00 € (crédits ouverts)
Exercice 2021	13 100.00	44 000.00 €

La politique de l'établissement est de contenir les crédits AP et VE dans un contexte de rigueur.

Mettre les élèves en situation de réussite (AP-VE)

Permettre la gratuité pour les sorties scolaires, permettre les PFMP de la filière sécurité, accompagner les projets pédagogiques, financer des équipements pédagogiques, favoriser le bien être des élèves.

S'ouvrir à l'international

Prévoir le financement ou le cofinancement pour les actions et projets

Favoriser l'accès à la culture

Financement et gratuité élèves pour l'ensemble des projets culturels

Prévenir l'absentéisme

Favoriser les actions de prévention dans le cadre du CESC et les projets du CVL

Développer et assoir l'attractivité du lycée par des actions de communication, le maintien d'un climat scolaire propice au travail et en proposant un cadre de vie agréable avec l'entretien et la rénovation régulière des locaux. Il est alors souligner l'importance de distinguer :

Les travaux pris en charge par la Région ;

Les travaux assurés à l'interne ;

Monsieur Beaudouin, adjoint gestionnaire présente la ventilation de ce budget 2021.

Les détails se retrouvent dans le **rapport du chef d'établissement relatif au budget prévisionnel de l'exercice 2021 joint à ce compte rendu.**

Le proviseur demande s'il y a des questions, puis il remercie M. BEAUDOIN et Mme CORCKET-STRAGIER pour la qualité de leur travail.

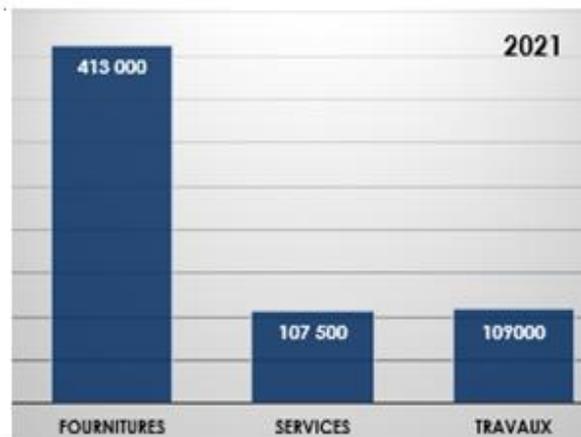
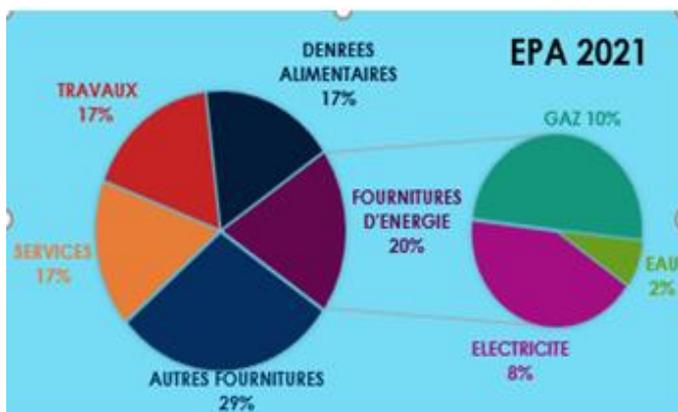
Pas de question, le budget 2021 est soumis au vote :

Vote : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

19h15 : Départ de Mme Nang Bekale, le nombre de votants passe à 20

L'état prévisionnel des achats publics est présenté, il permet d'informer les membres du CA de la ventilation des achats prévisionnels sur l'année 2021 (liste jointe)



Employeur	Fonctions	Masse salariale
EPLE (Base 2019)	Fonctions éducatives	155 570,05
Etat (Base 2019)	Enseignements	2 497 565,86
	Education, santé, sociale	179 283,61
	Direction, administration	270 380,86
	Total état	2 947 230,33
Total général EPLE + Etat		3 102 800,38
Région (Base sur dépenses du 1 ^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020)	Restauration/ Hébergement	95 523,00
	Maintenance/Entretien	371 918,00
	Total Région	468 441,00
	Frais de personnels	3 571 241,38 €
Frais de fonctionnement		799 044,10 €

Le tableau ci-dessous présente le coût de la scolarité par élève sur 2020 (sur une base de 276 élèves)

Estimation 2020 (prise en compte pour budget 2021)	Frais de personnels	Frais de fonctionnement	TOTAL
	3 571 241,38 €	799 044,10 €	3 901 844,48 €
Coût par élève	12 939,28 €	2 895,09 €	15 834,37 €

Fin de la séance à 19h30 (2h).

La secrétaire de séance,
Meggane Marseille

Le Président,
Franck Vuillemot

NOM CONTRAT	MONTANT CONTRAT (€)	Obligatoire oui/non	Prestation(s)	Service budgétaire	DEBUT CONTRAT	FIN DE CONTRAT
ACTUA COM - IPNEOS Contrat n° 673	847,08 €	oui	Maintenance téléphonie	ALO TELEPHONIE	01/01/2018	31/12/2022
A.F.C.E - Retif Contrat n° 300/EG/1118	0,00 €	oui	vérification matériel de Cuisson fonctionnant au GAZ	SRH CONTRAT	01/01/2019	31/12/2021
AMG COM	3 327,36 €	oui	Abonnement et consommation	ALO TELEPHONIE	01/01/2021	31/12/2023
APAVE SUD EUROPE Références : Elec n° A532031239.1.V2 Ascenceurs n° A532661362 Levage n° A532501410.1	2 229,60 €	oui	Contrôle sécurité - Vérification initiale des installations électriques - Vérification des ascenceurs	ALO + AP CONTRAT SECURITE	01/01/2019 et pour levage : 21/10/2020	31/12/2021 et pour levage : 20/10/2023
ASEPTEO CHUBB	558,00 €	oui	Dératisation	SRH	01/01/2019	31/12/2021
(UTC Fire & Security Services) Contrat n° 144859CM	6 996,00 €	oui	Détection Incendie	ALO CONTRAT SECURITE	01/08/2020	31/12/2022
CM-CIC Leasing Solutions Contrat n° CD4612600	0,00 €	non	Remboursement SIGEC	ALO + AP REPROGRAPHIE	01/02/2018	01/04/2023
COMPAGNIE HOBART Contrat n° K211836	1 747,20 €	oui	Maintenance Lave vaisselle	SRH CONTRAT	01/09/2020	31/08/2021
CORIOLIS Dossier n° PC9227860	0,00 €	non	Abonnement Business Data 3 mobiles	ALO TELEPHONIE	01/01/2018	18/12/2020
CORIOLIS Dossier n° PC9227860	0,00 €	non	Clé 4 G Accès Internet	ALO TELEPHONIE	28/02/2018	27/02/2021
DATAVENIR (MICROSOFT) EIMI	2 105,40 €	non	Logiciel Microsoft	ALO + AP ADM	01/07/2019	30/09/2022
Ref : 2017 / 00057	5 847,00 €	oui	Maintenance des installations collectives	ALO CONTRAT	25/11/2020	03/09/2021
GEB SOLUTION	185,00 €	non	Déshydrateur Collecte déchets	SRH CONTRAT	01/01/2020	31/12/2020
GRAND DIJON (DIJON METROPOLE)	3 488,40 €	oui	Collecte déchets	ALO CONTRAT	01/01/2021	31/12/2021
GRAND DIJON (DIJON METROPOLE)	400,00 €	oui	Déchets verts	ALO CONTRAT	01/01/2021	31/12/2021
INCB/ TURBOSELF Client 749 Team v2 Contrat n° 749-7 Assistance	857,77 €	non	LOA distributeur de plateaux + Contrat Team V2	ALO CONTRAT	23/10/2017 et 01/01/2020 pour Team v2	22/10/2020 et 31/12/2022 pour Team v2
INDEX EDUCATION	846,00 €	non	PRONOTE HEBERGEMENT	ALO ADM COMMUNIC	03/09/2020	30/09/2021
INDEX EDUCATION	1 357,20 €	non	PRONOTE	ALO ADM COMMUNIC	01/08/2020	31/07/2021
INDEX EDUCATION		non	SMS (7cts par SMS envoyé)	ALO ADM COMMUNIC	02/10/2020	31/09/2021
INDEX EDUCATION	428,40 €	non	EDT Monoposte	ALO ADM COMMUNIC	01/06/2020	31/05/2021
IPS	756,60 €	oui	Extincteurs	ALO CONTRAT	01/01/2021	13/10/2023

ISS HYGIENE ET PREVENTION Ref contrat : LYO-2018 /	900,00 €	oui	Maintenance Installations d'évacuation des buées	SRH CONTRAT	01/01/2019	31/12/2021
M2A	1 966,80 €	oui	Climatisation plonge Climatisation salle	SRH CONTRAT	01/01/2020 et	31/12/2022 et
MAIF Sociétaire n° 0940199 N	1 806,35 €	oui	Assurances autres que véhicules	ALO ADM	01/01/2021	31/12/2021
MERVETIS	922,46 €	oui	Maintenance installations techniques	AP CONTRAT	01/09/2020	31/08/2024
NEOPOST LA POSTE Client n° 89642	855,60 €	non	Aménagement location machine n° HQ371098	ALO CONTRAT	24/01/2017	23/01/2022
OTIS Contrat n° 45063KCG	1 074,00 €	oui	Ascenseurs	ALO CONTRAT SECURITE	01/06/2019	31/05/2022
OTIS Contrat n° 450CMNAW	804,00 €	oui	Portails électriques	ALO CONTRAT SECURITE	01/07/2018	31/06/2021
POSTE	0,00 €	non	Portage courrier	ALO	01/01/2020	31/12/2020
PREVENDIS	504,00 €	oui	Securite gaz + Désenfumage + Contrôle vérification	ALO CONTRAT SECURITE	01/01/2021	31/12/2023
QUIETALIS Contrat n° 26112019	1 500,00 €	oui	Maintenance matériel de restauration	SRH CONTRAT	01/07/2020	30/06/2023
RENAUD PROTECTION INCENDIE	0,00 €	oui	Extincteurs	ALO CONTRAT SECURITE	01/01/2018	31/12/2020
S.A.S Service Action Santé	150,00 €	oui	Déchets infirmerie	VE CONTRAT	01/01/2021	31/12/2023
SIEMENS SAS Contrat n° 940180647	1 657,26 €	non	Maintenance régulation chauffage	ALO CONTRAT SECURITE	01/01/2019	31/12/2022
SIGEC Contrat n° 215417FGO	18 097,16 €	non	Maintenance copieur	ALO REPROGRAPHIE	01/10/2019	31/12/2023
SIGEC Contrat n° 313131FHO	5 136,00 €	non	Coût copie	ALO + AP REPROGRAPHIE	01/10/2019	31/12/2023
SUEZ SRA SAVAC Contrat n° AS00000498	420,00 €	non	Pompage et nettoyage bac à graisses en cuisine	SRH CONTRAT	01/01/2021	31/12/2022
SYSTEMES PLUS	252,00 €	oui	Installations sportives	ALO CONTRAT	01/01/2018	31/12/2021
UGAP (Marché Public : DIRECT ENERGIE)		oui	Marché electricité Total Direct Energie	ALO ENERGIE	01/01/2019	31/12/2021
UGAP (Marché Public : ENGIE)		oui	Marché gaz Engie	ALO ENERGIE	21/03/2019	30/06/2022
TOTAL :	68 022,64 €					
TOTAL CONTRATS 2020 :	75 900,50 €					

**RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT
RELATIF AU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021**

Le lycée Professionnel ANTOINE compte 285 lycéens et 7 étudiants-apprentis en BTS au 1^{er} novembre 2020. 19 divisions sont ouvertes dont une classe UPE2A. 142 élèves sont inscrits comme demi-pensionnaires pour cette rentrée, 89 internes et 61 élèves externes. Ce chiffre est différent du constat de rentrée avec l'arrivée de nouveaux élèves dans le cadre du dispositif ALESA et du « droit à l'erreur » ainsi qu'en section UPE2A. L'établissement se compose de 6 bâtiments disjoints et anciens datant de 1974 avec une construction préfabriquée et peu isolée thermiquement. L'ensemble du bâti de l'établissement représente 12 000 m² de surface et constitue une donnée importante pour sa maintenance, son entretien, et le volume à chauffer. Le lycée s'étend sur un espace extérieur d'environ 5000,00 m²

Evolution de la dotation de fonctionnement du Conseil Régional.

Les critères sur la dotation de fonctionnement ont évolué en 2017. Compte tenu de la fusion des 2 Régions des critères identiques ont été mis en place.

On distingue :

La part élève qui comprend 3 tranches : forfait établissement, forfait enseignement général et technique / enseignement professionnel.

La part fonctionnement général qui comprend 5 tranches : viabilisation, contrats réglementaires, entretien, installations sportives, charges spécifiques.

Une dotation brute est également calculée, elle est diminuée en partie par les recettes issues de l'hébergement.

Un constat :

L'établissement avait perçu sur 2020 une dotation de 219 954,00 €. Pour cette nouvelle année, le montant est identique avec 11 380,00 € de crédits fléchés. Depuis 2016, la dotation de fonctionnement attribuée est passée de 261 250,00 € à 219 954,00 € soit une restriction budgétaire de 16 %. Cette baisse continue n'a été qu'en partie compensée par la subvention RCP d'un montant de 18 523,17 € sur 2020 identique en 2021.

En 2021 la dotation perçue aurait dû être de 202 000,00 € soit une baisse de 21 325,00 €.

La collectivité a ajouté un nouveau critère qui s'applique en cas de baisse de subvention, celui-ci tient compte du nombre de jours de fonds de roulement. Or il s'avère que le lycée Antoine est en dessous du seuil à savoir 60 jours et verra sa dotation maintenue (Le nombre de jours de fonds de roulement est de 50 jours au COFI 2019).

En 2019 et 2020 nous avons pu bénéficier d'une dotation exceptionnelle de 55 000,00 € répartie sur ces 2 années. Sur 2021 nous devons compter que sur la seule dotation de fonctionnement.

Avec la réforme de la collecte de taxe d'apprentissage initiée 2020, la part réservée aux lycées professionnels a diminué. Ainsi sur cette année nous n'avons plus perçu que 25 500,00 € contre 64 643,37 € sur 2018 et 66 536,16 € en 2019. Cette baisse drastique est préoccupante pour l'avenir financier de l'établissement, en particulier sur les crédits pédagogiques concernant l'enseignement professionnel. Par précaution, le choix a été de préserver des crédits sur la taxe en 2020, rendu possible par la période COVID et de pouvoir maintenir un niveau de crédit à hauteur de 44 000,00 € contre 49 000,00 € en 2020. L'équation sera bien impossible sur le budget 2022 si l'apport reste à 25 000,00 €.

Grâce aux économies effectuées sur les contrats divers passant de 78 000,00 € en 2019 à 66 000,00 € en 2021 et sur nos autres charges fixes diminuées de 7000,00 € en 2021, avec les réductions sur les dépenses

d'énergie engagées depuis 2020. Malgré ces efforts, les crédits ouverts sont moindres, mais ils ont été amputés de façon encore raisonnable.

Le budget de l'établissement reste construit avec les priorités du lycée, les axes du projet d'établissement et du contrat d'objectifs. Il réaffirme la volonté de contenir les crédits pédagogiques pour affirmer notre mission principale et conduire une politique d'ouverture culturelle et de mobilité internationale.

Les formations professionnelles s'appuient sur une alternance de périodes de formation à l'école et de périodes de formation en milieu professionnel. Des partenariats existent pour ces temps d'accueil en milieu professionnel et le financement reste assuré de la part du lycée pour la filière sécurité. L'absence de plateau technique oblige à utiliser celui du lycée Prieur d'Auxonne pour la conduite de chariots en filière logistique, ce qui génère également des dépenses d'un montant de 8 000,00 € prenant en compte le transport et la location des installations.

L'amélioration du cadre de vie est un élément qui contribue fortement au climat scolaire et au bien-être de l'ensemble de la communauté éducative. Cette volonté est traduite par la poursuite des travaux de rénovation des locaux et de maintenance des équipements en privilégiant les demandes de subvention de travaux auprès de la Région.

Le budget proposé est un budget de fonctionnement car l'établissement ne dispose plus de moyens suffisants pour investir dans l'achat de matériel onéreux. Par conséquent les demandes de matériels et/ou d'équipements auprès de la région dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Équipement (PPE) seront encore plus à privilégier.

Le budget 2021 apparaît en forte diminution passant de 960 862,18 € à 821 720,67 €, ce qui s'explique par la suppression des crédits AED pour 160 000,00 € qui n'étaient que des écritures d'ordre et qui seront désormais comptabilisées par l'établissement mutualisateur.

LES SERVICES GENERAUX

LE SERVICE ACTIVITE PEDAGOGIQUE (AP)

On retrouve dans ce service toutes les dépenses liées à l'activité pédagogique pour un montant total de 143 270,50 € contre 122 139,00 € en 2020. Cette augmentation résulte de l'intégration de 2 subventions spécifiques à savoir : une dotation relative à un projet ERASMUS de 12 500,00 € et une subvention pour les installations sportives d'un montant de 12 300,00 €. Si on enlève ces 2 subventions on arrive à un montant de 118 470,50 € soit une baisse de crédits 3 668,50 €.

LES DEPENSES

Les dépenses se déclinent sur plusieurs domaines :

➤ METTRE EN SITUATION DE REUSSITE

Dans ce domaine se retrouve les crédits matières confondus qui se montent à 47 100,00 € sur 2021 contre 51 100,00 € sur 2020. Cette baisse est en relation avec la diminution de la taxe d'apprentissage. Dans le cadre d'achat d'équipements, les demandes auprès du Plan prévisionnel d'équipement piloté par la Région seront à privilégier.

➤ LIEN AVEC LES PARTENAIRES/ ENTREPRISES ET LA FORMATION CONTINUE

Ce domaine comprend différents dispositifs qu'il convient de distinguer :

L'établissement favorise les dispositifs de formation avec les partenaires extérieurs pour les élèves sous statut scolaire :

- Stage pompier au SDIS21 de Dijon pour la filière sécurité.
- Formation conduite de chariots sur le plateau technique du lycée Prieur d'Auxonne en logistique.
- Stage à l'École Nationale de police de Sens, à la Gendarmerie sur Dijon et sur l'école à Longvic.

Ces différents temps de formations doivent permettre d'enrichir le parcours des élèves, ils constituent pour certains une bonne part de leur période de formation en milieu professionnel.

Par ailleurs, l'établissement accueille 2 apprentis, 1 en classe de TSN et 1 en classe de TLOG en convention « UFA » avec le GIP/FTLV organisme gestionnaire du CFA de l'éducation nationale en Bourgogne.

A été intégré dans ce domaine, la section BTS qui réunit sur cette année 7 étudiants alternants ayant trouvé malgré les conditions sanitaires des lieux pour leur apprentissage. Cette formation est également financée par le GIP/FTLV.

L'établissement accueille une antenne du GRETA 21 qui dispense diverses formations en utilisant nos locaux et notre plateau technique. Les recettes liées aux heures dispensées en salles de cours banalisées sont retranscrites.

La participation de l'établissement aux frais liés aux périodes de formations en entreprise est intégrée à ce domaine. L'enveloppe prévue est identique que 2020 à savoir 4 000,00 €.

➤ **FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE : 11051,00 €**

Par rapport au budget précédent, on constate une diminution des crédits, situations liées en partie au contexte sanitaire et au report du Projet de séjour en Normandie prévu en mai 2020.

- Projet « devoir de Mémoire » avec le séjour en Normandie comprenant la visite du musée de la paix et des plages du débarquement qui est prévu du 28 au 30 avril 2021.
- Projet théâtre en Anglais avec la pièce « Tom SAWYER ».
- Sorties culturelles et sportives pour les internes.
- Participation au dispositif « lycéens au cinéma ».
- Projet audiovisuel et littéraire de la classe UPE2A (2 000,00 €) en collaboration avec la MJC de Chenôve.
- Conférence en Mathématiques avec Mr DJEBBAR.
- Concours BIG challenge en Anglais pour les classes entrantes.
- Projet avec le Cèdre avec pièces de théâtre.

➤ **S'OUVRIRE A L'INTERNATIONAL**

Sous ce domaine, sont regroupés les 2 projets Tandems solidaires, financés par la Région à hauteur de 1 000,00 €. S'ajoute le Projet ERASMUS déposé par l'établissement permettant des échanges de pratiques sur les métiers du numérique, des réseaux, les ancrages culturels et la découverte de différents systèmes scolaires avec 5 autres pays (Turquie, Italie, Portugal, Espagne, Slovaquie). Ce projet concerne la section SN avec 6 mobilités prévues et les accompagnants. L'enveloppe de 25 482,00 € a été divisée par 2 l'une budgétée sur 2021 à hauteur de 12 500,00 € et dépendra de l'évolution du contexte sanitaire en 2021.

➤ **REPROGRAPHIE ET LOGISTIQUE**

Les crédits attribués à la reprographie diminuent légèrement compte tenu de la baisse du coût des copies dans le nouveau contrat signé avec la société SIGEC (6 200,00 € contre 7 500,00 € auparavant). Les dépenses « logistique » ont été fixées à 32 512,00 € contre 15 525,00 € sur 2020 et contribuent à l'activité pédagogique. Sont retranscrits également les crédits sur ressources pédagogiques comme les manuels scolaires, supports numériques et les ouvrages pour les classes de terminales, conséquence des changements de programmes en Bac PRO (montant 9 480,00 €). Dans le cadre des enseignements professionnels sont prévues des tenues particulières pour certaines sections, ces dépenses rentrent dans le cadre de la caisse à outil. Une nouveauté sur 2021 : l'intégration des dépenses liées à l'utilisation des installations sportives sur Chenôve prévues pour 12 300,00 €. En

effet nous profitons pour les cours d'EPS des infrastructures de Chenôve avec un coût d'utilisation variable pour 1 230 h soit une moyenne de 10,00 € de l'heure.

LES RECETTES

Ce service est financé par différents contributeurs.

➤ SUBVENTION ETAT

Ces crédits servent à financer les dépenses concernant le droit de copie, les frais liés aux stages en entreprises, et d'autres dépenses pédagogiques (Actions culturelles). Le montant ouvert est de 13 100,00 € qui se divise en 2 sources d'une part le montant des crédits sur le BOP 141 de 10 300,00 € et d'autre part 2 800,00 € en crédits PEAC alloués suite aux demandes formulées en 2019 et 2020.

➤ SUBVENTION REGION

En 2021, la dotation de fonctionnement pour ce service pédagogique est de 29 180,00 € contre 31 300,00 € en 2020. S'ajoutent les crédits EVEIL de 2 451,00 € permettant de cofinancer des projets culturels, l'un d'entre eux devant être spécifique aux élèves internes. Auxquels s'ajoutent les crédits sur le domaine logistique à hauteur de 32 512,00 €

➤ LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Cette contribution compte tenu de son mode de recouvrement reste très aléatoire. Pour 2021, le montant de 44 000,00 € a été retenu contre 49 600,00 € en 2020. Cette ressource finance l'intégralité des dépenses liées à l'enseignement des disciplines professionnelles ainsi que différents stages en milieu professionnel (stage au SDIS21 + Participation à la formation et au transport au lycée Prieur et à l'école nationale de Police de Sens) pour 9 000,00 € contre 9 600,00 € en 2020.

➤ LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Des crédits du GIP/FTLV, organisme gestionnaire du CFA seront alloués pour l'UFA en SN à hauteur de 677,50 €, en LOG à hauteur de 527,50 € et en BTS à hauteur 3692,50 €. Pour le dispositif DPPA, les crédits sont de 1 160,00 €.

Enfin les ressources provenant du GRETA21 estimées à hauteur de 2 500,00 € correspondent à la facturation des heures en salles banalisées sur 2020.

LE SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

LES DÉPENSES : 339 173,22 € contre 337 288,18 €

Ce service est en légère augmentation en raison de l'intégration d'une subvention spécifique pour les régulations chauffage représentant 44 300,00 €

➤ ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Ce domaine concerne les frais liés à la communication et à l'administration dans un sens large. Les crédits sont en forte baisse passant de 33 300,00 € à 28 800,00€. Les dépenses consacrées à l'espace numérique intégrant différents outils (Logiciel emploi du temps et gestion des absences et bulletins scolaires) ont été clairement identifiées. Les dépenses de téléphonie et d'affranchissement sont diminuées à 11 000,00 € contre 14 000,00 € en 2020. De même les dépenses en fournitures administratives sont revues en baisse de 500,00 € sur 2021.

➤ AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Dans le cadre des missions dévolues, il appartient au locataire que nous sommes d'entretenir les locaux mis à disposition par le propriétaire. L'entretien comprend le nettoyage et la propreté, d'autre part la maintenance des bâtiments permettant ainsi d'y travailler dans de bonnes conditions. Des

crédits sont réservés à la maintenance des bâtiments qui ont plus de 45 ans et nécessitent un suivi particulier. L'enveloppe consacrée est de 95 847,17 € sur 2021 dont 44 300,00 € de régulation chauffage.

Ces crédits doivent permettre d'assurer la réalisation de travaux pour certains prévus en 2020 et reportés sur 2021 en raison de la crise sanitaire.

- Rénovation des murs du RDC bâtiment E.
- Réfection de la montée d'escalier vers le Restaurant scolaire dans le bâtiment D.
- Aménagement d'un vrai passage piétonnier entre le bâtiment F et la cour.
- Remise en état d'un garage pour entreposer du matériel d'extérieur.
- Réfection des faux plafonds et de peinture de chambres à l'internat (poursuite de la rénovation).
- Réfection bureau du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

D'autres travaux de rénovation sont en attente mais relèvent de la collectivité propriétaire, on peut citer :

- Rénovation de la chaufferie générale avec raccordement au chauffage urbain.
- Changement des régulations chauffage sur l'ensemble des bâtiments.
- Rénovation et agrandissement de la salle de Réunion B10 (travaux urgent).
- Réfection de la montée d'escalier de l'internat au bâtiment E.
- Poursuite du changement de stores avec des stores solaires au bâtiment A.

Les crédits pour les produits d'entretien sont relevés de 500,00 € pour faire face à l'achat de produits spécifiques. Les contrats liés à la maintenance représentent une enveloppe de 11 000,00 € contre 12 800 € l'an dernier ce qui permet de faire face aux contrats classiques (ordures ménagères, machine à affranchir, téléphonie).

➤ **ENERGIE**

Ce domaine constitue une part importante des dépenses de l'établissement et constitue des charges à identifier. Suite à l'épidémie de COVID19, l'année 2020 doit être considérée, en partie, comme une année blanche. La prévision s'est donc aussi basée sur l'année 2019. Les crédits sur 2021 sont prévus à hauteur de 120 500,00 € contre 127 500,00 € en 2020. Pour rappel : le passage vers une énergie verte a nettement augmenté les dépenses en électricité.

Pour le Gaz : Le gaz constitue la 1^{ère} source de dépenses avec un volume prévisionnel de 971 223 kWh et des dépenses de 54 117,16 €. Actuellement nous sommes avec un marché public via l'UGAP. Comme annoncé au CA du 5 novembre 2020, l'établissement devrait être raccordé au chauffage urbain en septembre 2021 avec réfection des sous-stations et des corps de chauffe ainsi que la mise en place d'un système de régulation piloté par ordinateur. Il conviendra donc, à partir de septembre, d'analyser les nouvelles consommations (nouvelle énergie : biomasse).

Les crédits gaz sur 2021 ont été bloqués à 60 000,00 €. En 2019, les dépenses de gaz se sont élevées à 59 602,49 € avec la hausse du prix du kWh.

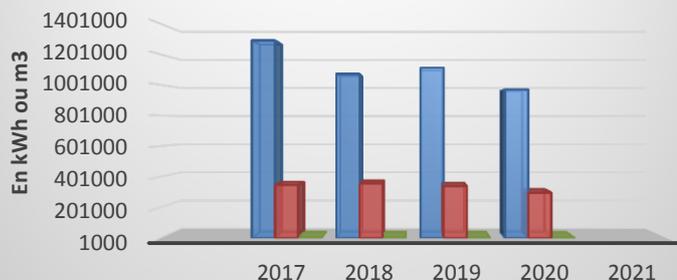
Pour l'Electricité : La consommation sur 2019 est de 341 688 kWh avec un coût unitaire de 0,143 € soit un montant de 48 813,75 €. Sur 2020 la prévision de consommation est de 298 182 kWh avec un coût de 42 607,12 € et un prix unitaire de 0,143 €.

Ainsi la prévision de crédits sur 2021 est de 51 000,00 € en tenant compte de la consommation constatée sur 2019 et non 2020 (cf ci-dessus).

Pour l'Eau : Sur 2019 la consommation d'eau est de 2 619 m³ avec un coût de 9 021,76 €. Les dépenses sur 2020 sont de 6 378,51 € avec une consommation de 1 703 m³. On peut remarquer sur les tableaux ci-dessous une consommation et une dépense plutôt stables depuis 2017 malgré les nombreux travaux effectués.

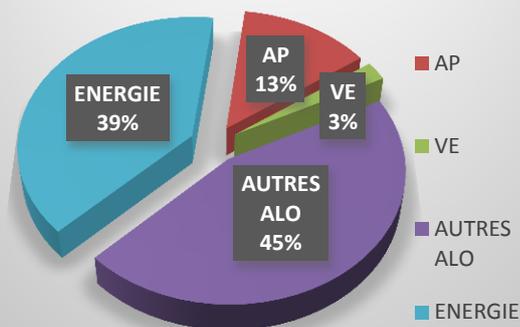
Sur 2021 des crédits à hauteur de 9 500,00 € ont été ouverts avec une prévision de consommation de 2 423,50 m³.

Evolution consommation



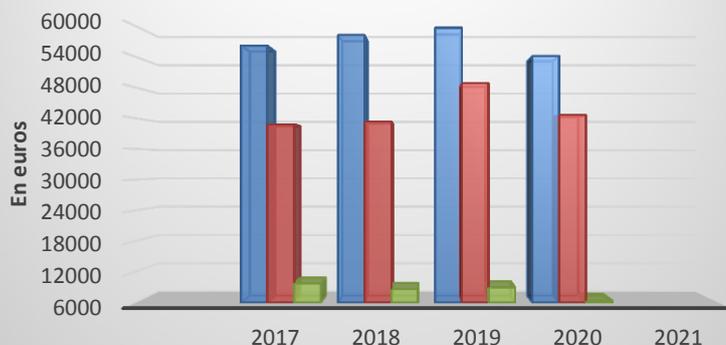
	2017	2018	2019	2020	2021
GAZ	1290129	1071602	1111932	971223	
ELECTRICITE	348568	357540	341688	298182	
EAU	2810	2582	2619	1703	

Répartition de la dotation de fonctionnement 2021



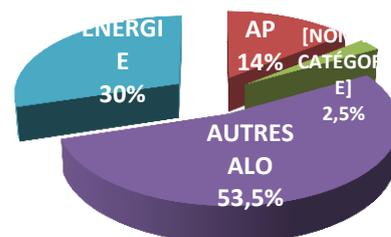
Pour comparaison ↓

Evolution dépenses



	2017	2018	2019	2020	2021
GAZ	56125,53	58231,72	59602,49	54117,16	
ELECTRICITE	40795,57	41311,02	48813,75	42607,12	
EAU	9793,67	8675,97	9021,96	6378,51	

Répartition de la dotation de fonctionnement 2020



➤ LES AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont inscrits dans le cadre d'opérations spécifiques. Ces amortissements constituent des écritures d'ordre et représentent la dépréciation annuelle des biens immobilisés de l'établissement depuis sa création. En général les biens sont amortis sous 5 ans et restent en inventaire tant qu'ils sont utilisés dans l'établissement. On distingue les biens amortis sur subvention Région ou taxe d'apprentissage représentant sur 2021 : 36 821,13 € et les biens amortis sur fonds de roulement pour 1 365,62 €. Ces écritures inégales en dépenses et recettes vont engendrer un résultat déficitaire théorique d'un montant de 1 365,62 €.

➤ LA REPROGRAPHIE

Ce domaine regroupe les dépenses liées à la reprographie avec un montant de 22 100,00 € et concerne en grande partie la location des 6 photocopieurs répartis dans l'établissement. Avec le domaine reprographie en AP on arrive à un coût de 28 300,00 € contre 34 700,00 € sur 2020. Cette baisse est due à la renégociation, en 2018, du contrat location et maintenance des photocopieurs. Toutefois il convient d'être toujours vigilant sur le volume copies car nous avons un quota prévu dans notre contrat.

➤ RESPECT DES REGLES DE SECURITE :

Dans ce domaine sont retracées les dépenses liées à la sécurité et notamment les contrats d'entretien pour un montant de 19 000,00 €. Ceci concerne toutes les vérifications techniques sur les installations telles que le chauffage, le système de sécurité incendie, les portails et les contrôles des installations électriques.

A ces dépenses s'ajoutent les crédits qui concernent la sécurité des agents avec l'achat de vêtements adaptés et des crédits liés aux travaux de sécurité pour 11 500,00 €.

LES RECETTES :

Ce service est financé par :

- La quasi-totalité de la subvention de la région pour un montant de 185 724,00 € sur 219 954,00 € soit 84,50 % de la dotation totale. On doit ajouter aussi les subventions complémentaires en 2021 de 19 964,42 € pour la RCP et EPI et 44 300,00 € pour les travaux de changement de régulation chauffage.
- Le reversement du service de restauration et hébergement au titre des charges communes est de 40 000,00 € comme en 2020. Ce reversement est stable et provient des charges fixes du service restauration.

Une ligne figure en opération spéciale, elle traduit la neutralisation des amortissements pour les biens acquis sur subventions pour un montant de 36 821,13 €.

LE SERVICE VIE DE L'ELEVE : 25 550,00 €

Le montant de ce service a fortement diminué du fait que les payes des AED ne sont plus prises en compte sur ce service mais sont retranscrites à compter du 01 janvier 2021 dans la comptabilité sur service de l'établissement mutualisateur.

LES DEPENSES

Les dépenses ont été regroupées sur un seul domaine avec 2 axes :

➤ LA SOLIDARITE :

Dans ce cadre sont regroupées les dépenses liées aux aides sociales en dehors des bourses (cf SBN). Des crédits ont été ouverts à hauteur de 8 200,00 € contre 7 000,00 € en 2020. Cette légère hausse vient de crédits issus de la caisse de solidarité et des crédits alloués sur 2020. Au 1^{er} novembre 2020 nous avons dépensé pas moins de 3 636,45 € pour aider les familles à régler les factures de restauration, d'internat et faire face à des dépenses pour la scolarité alors que nous sommes dans une année tronquée. De même nous avons reçu une subvention dans le cadre du parcours d'excellence de 800,00 € pour accompagner des élèves identifiés dans le cadre de la politique de la

ville. A cela s'ajoute le dispositif de la Région venant en aide aux élèves boursiers internes non excédentaires en tenant compte des échelons de bourse. A ce mécanisme s'ajoute le dispositif d'appui pour l'aide personnalisée aux familles pour compléter le fonds social lycéen afin d'aider des élèves à la fois pour la restauration ou l'internat.

➤ LA VIE LYCEENNE ET CITOYENNE :

Le budget englobe les crédits pour l'infirmerie, la vie lycéenne, l'orientation ainsi que les crédits sur le CESC qui sont fléchés avec des actions de prévention et de sensibilisation envisagées sur la sécurité routière et les conduites à risques.

Les crédits dédiés au Projet internat sont reconduits à hauteur de 1 500,00 €.

La vie scolaire bénéficie d'une ligne de crédits à hauteur de 900,00 € pour la formation des délégués élèves et d'équipement et des actions éducatives ponctuelles.

Les crédits pour l'infirmerie sont en hausse de 500,00 € pour arriver à 1 500,00 € en raison du contexte sanitaire. D'ailleurs un projet d'aménagement s'avèrerait nécessaire sur ce pôle en liaison avec la collectivité territoriale.

LES RECETTES

➤ LA DOTATION ETAT

Les recettes proviennent en partie des crédits d'Etat. La dotation sur le BOP 230 est prévue à hauteur de 9 000,00 €. Elle se divise en 2 types de crédits, à savoir des crédits fonds sociaux pour 8 000,00 € et des crédits prévisionnels du CESC pour 1 000,00 €.

➤ LA DOTATION REGION

La part de dotation de fonctionnement comprend d'une part 5 050,00 € et permet notamment d'ouvrir des crédits en vie scolaire et d'autre part les aides aux familles pour 7 000,00 €

➤ AUTRES PARTENAIRES

Les crédits de la ligue contre la violence Routière à hauteur de 1 500,00 €. Des crédits d'Etat hors éducation nationale pour financer des actions de sensibilisation aux conduites à risques d'un montant de 2 000,00 € en souhaitant que sur 2021 nous puissions faire revivre les actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

LES SERVICES SPECIAUX

2 services spéciaux existent : le service des bourses nationales et le service restauration et hébergement.

LE SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Ce service recouvre en dépenses les bourses nationales attribuées aux élèves. En recette, il est composé uniquement de crédits d'état.

Le montant des bourses prévisionnel est de 95 000,00 € soit 11,5 % du total du budget. Nous avons, pour 2020/2021, 107 élèves boursiers soit 37,5 % du total des lycéens ! En 2019/2020 nous avons 116 élèves boursiers soit 41 % de l'effectif total. En novembre 2020 le montant des bourses hors équipement s'élève à

28 575,03 € contre 30 043,84 € l'année dernière. Parmi les 85 internes, 25 bénéficient d'une bourse soit 30 % des effectifs. 20 lycéens bénéficient d'une bourse au mérite soit 19 % des boursiers (contre 9 élèves qui en étaient bénéficiaires en 2020). Il convient de souligner la qualité de la gestion et du suivi des dossiers de bourses. Les familles doivent déposer un dossier de bourse au collège pour les élèves entrants. Avec le prolongement de la campagne de bourse, le secrétariat de l'établissement a pu faire des relances auprès des familles et finaliser les dossiers. Il faut préciser l'importance de ces ressources pour les attributaires car elles permettent de payer l'internat ou la demi-pension et de faire face aux dépenses sur la scolarité. Le montant de bourse annuel peut dépasser les 1 500,00 € sur l'année.

LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Ce service spécial retrace des recettes évaluatives ce qui signifie que les recettes ne sont pas connues et surtout que les dépenses de ce service dépendent directement de ces ressources. En juin 2018 l'établissement a signé la charte qualité proposé par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

De ce fait des engagements sont et vont être mis en œuvre, en particulier sur les points suivants :

- La qualité gustative avec l'objectif de 50 % de denrées locales ou bio d'ici 2022.
- La participation au thème « bien dans mon assiette » avec des menus guidés.
- L'éducation au goût pour privilégier le fait maison.
- La réduction du gaspillage alimentaire.
- La mise en œuvre d'une commission de restauration.

LES RECETTES : 218 235,00 € (contre 215 485,00 € en 2020)

Ces recettes proviennent de l'hébergement à l'internat avec un tarif unique de 1 597,00 € pour l'année scolaire avec une prévision de 85 élèves sur l'année civile sachant qu'actuellement nous avons 89 élèves internes. Avec les formations Systèmes Numériques et Métiers de la Sécurité, les élèves viennent de tout le département, voire de toute l'académie.

Pour les demi-pensionnaires nous n'avons que des élèves qui mangent au ticket compte tenu des fréquentes périodes de formation en entreprise. Le montant prévisionnel est de 35 200,00 € identique à 2020.

Pour les commensaux les recettes évaluatives sont de 18 405,00 €. Les personnels du Collège HERRIOT sont comptés avec les commensaux.

S'ajoutent aussi les recettes des élèves du Collège HERRIOT qui ne sont dorénavant qu'au ticket (selon les termes de la convention signée avec l'établissement et les collectivités territoriales). La fréquentation est en hausse depuis le début d'année scolaire avec 45 collégiens contre 35 en début d'année dernière.

Depuis le début d'année scolaire la fréquentation de la demi-pension est en hausse à la fois pour les élèves et les commensaux.

LES DEPENSES : 218 235,00 €

Pour 2021 les taux des charges communes ont été votés par le conseil d'administration pour les internes à hauteur de 31 % et 25 % pour les demi-pensionnaires et commensaux soit un montant total de 62 703,45 €. Ce montant est inférieur à 2020 de 1 302,40 € afin d'augmenter le crédit nourriture.

Le fonds d'appui à la rémunération des personnels d'internat (FARPI), destiné à financer en partie les personnels de restauration, est géré depuis le 1^{er} Janvier 2006 par la Région (Loi de décentralisation et transfert de compétence de l'état vers la Région, notamment en matière de restauration). Le taux appliqué par la région est fixé à 20 % des recettes des demi-pensionnaires, des internes et des commensaux depuis le 01 janvier 2018. Le montant prévisionnel sur l'année 2021 est de 43 647,00 €.

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement fonctionne comme un fonds mutualisé et permet aux E.P.L.E. de financer des dépenses d'investissement ou de lourdes réparations de matériel. Le taux est fixé à 1,5 %. La contribution du lycée d'élève à 3 273,53 €. L'achat de denrées (le crédit nourriture) est réalisé grâce à l'ensemble des recettes dont on déduit les charges communes, le FARPI et le FCSH. Le crédit nourriture est de 108 611,02 € sur 2021 contre 102 980,37 € en 2020. Une ligne particulière a été reconduite pour mettre en évidence les dépenses en denrées bio ou locales, à hauteur de 30 000,00 € soit 27% des achats globaux. Il convient de bien définir la notion d'achat local car nous travaillons déjà actuellement avec des fournisseurs de la Région qui nous livrent des produits de Bourgogne ou de Franche Comté. De plus nous développons des partenariats avec des entreprises locales pour l'achat de produits bio.

Au 1^{er} novembre 2020, nous avons 22 % des denrées en bio ou locales identifiées en dépenses budgétaires ce qui est déjà remarquable et les efforts seront poursuivis dans cette voie.

L'objectif est de faire une cuisine « Maison » différente et variée afin d'éduquer au goût, voire de surprendre. Cela peut correspondre à une gageure pour le service restauration sachant que nous disposons d'un coût assiette de 1,91 € par jour pour les 3 repas avec une moyenne de 350 repas. Le coût par jour ne devra pas dépasser en moyenne 630,30 € soit 2 521,20 € par semaine. Depuis plusieurs années nous ne réussissons pas à réaliser l'équilibre entre les dépenses et les recettes et ce pour plusieurs raisons. D'une part l'achat de produits bio ou locaux augmente le coût des denrées. Le nombre de repas servis ne permet pas de dégager des volumes d'achat et enfin le coût repas des élèves internes (au forfait annuel) impacte notre budget.

➤ **L'HYGIENE :**

Cette rubrique concerne l'achat de produits d'entretien, serviettes et autres consommables pour un montant de 5 700,00 €.

➤ **L'EQUIPEMENT :**

Ce domaine retrace les dépenses pour l'achat de petit matériel ou de petits équipements pour 3 747,60€ contre 4 000,00 € en 2021.

➤ **LA SECURITE :**

Les crédits ont été largement diminués pour atteindre 13 100,00 € contre 16 900,00 € en 2020. Cette diminution vient du transfert de crédits du propriétaire vers le service ALO DE 2 500.00 € et des demandes récurrentes faites auprès du FCSH en cas de réparation importante.

➤ **REVERSEMENT :**

Cela concerne les prélèvements régionaux sur les recettes (FARPI et FCSH) et le reversement des charges communes pour les dépenses de viabilisation pour un total de 86 920,53 €. Il faut souligner le montant du reversement pour le service général de 40 000,00 €.

SECTION EN CAPITAL

Dans ce service sont retranscrites les opérations en capital pour des biens de plus de 800,00 € HT. Pour 2021, les crédits alloués seront entièrement consacrés au fonctionnement de l'établissement et ne permettent pas d'envisager d'investissements. Toutefois afin de faire face à des demandes de matériels bureautiques ou autre et de pouvoir compléter des subventions sur le PPE ou le FCSH, il est intéressant d'ouvrir un crédit de 1 500,00 €, celui-ci résulte d'un prélèvement sur fonds de roulement.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Ce résultat correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avec les écritures d'amortissement. Le résultat présenté est déficitaire pour **1 365,62 €**.

LA CAPACITE OU L'INSUFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

Cet indicateur financier permet d'indiquer si l'établissement arrive à équilibrer son budget grâce aux ressources qui lui sont versées. Pour 2021 la capacité d'autofinancement est nulle ce qui signifie que le budget présenté est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

LE FONDS DE ROULEMENT

Cet indicateur financier correspond aux fonds disponibles de l'établissement complétés par les stocks au 01/12/2020. Le fonds de roulement s'élèvera à 93 897,07 € soit un ratio de 41 jours de fonctionnement. Le « fonds mobilisable » hors stock denrées sera de 89 808,24 € à l'issue de ce prélèvement.

Montant au dernier C.FIN	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement pour le budget 2021	Fonds de roulement après budget 2021
130 397,07 €	35 000,00 €	1 500,00 €	93 897,07 €

Ce budget est présenté en équilibre sur sa section de fonctionnement. Mais il a dû faire l'objet d'arbitrages et d'économies conséquentes sur l'ensemble des services. Tous les choix ont été faits en cohérence avec le projet d'établissement, et en priorité pour ne pas remettre en cause les projets éducatifs et bien entendu pour assurer un niveau suffisant de crédits pour les dépenses de fonctionnement. L'équilibre budgétaire de l'établissement reste fragile et ne peut se maintenir qu'avec le soutien de la collectivité territoriale. Le « vieillissement » des bâtiments constitue un enjeu majeur et sa rénovation devient une nécessaire priorité dans les années proches.

Le Proviseur



Franck VUILLEMOT

(Rapport rédigé par Monsieur Philippe Beaudouin, adjoint gestionnaire)

RECETTES

BUDGET SERVICE VIE DE L'ELEVE VE		
LIBELLES ACTIVITES	2020	2021
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5550,00	5050,00
CAISSE SOLIDARITE	0,00	200,00
PAYE DES AED	160000,00	0,00
SUBVENTION MILDECA	2000,00	2000,00
SUBVENTION SECURITE ROUTIERE	1500,00	1500,00
DOTATION BOP 230	8000,00	9000,00
AIDE CRBFC DP ET INTERNES	7000,00	7000,00
CORDEES DE LA REUSSITE (EX PARCOURS EXCELLENCE)	800,00	800,00
TOTAL SERVICE	184850,00	25550,00

DEPENSES

BUDGET SERVICE VIE DE L'ELEVE VE					
DOMAINES	LIBELLES ACTIVIT	2020	DGF	2021	DGF
METTRE EN SITUATION DE REUSSITE	INFIRMERIE	1000,00	1000,00	1500,00	1500,00
	CESC	4500,00		4500,00	
	CAISSE DE SOLIDARITE	0,00		200,00	
	FONDS SOCIAL	7000,00		8000,00	
	AIDES AUX FAMILLES	7000,00		7000,00	
	PROJET INTERNAT	1500,00	1500,00	1500,00	1500,00
	VIE SCOLAIRE	1050,00	1050,00	900,00	900,00
	CORDEES DE LA REUSSITE	800,00		800,00	
	ORIENTATION	1000,00	1000,00	250,00	250,00
	TOTAL	23850,00		24650,00	
	CVL	1000,00	1000,00	900,00	900,00
	PAYE AED	160000,00		0,00	
	TOTAL	161000,00		900,00	
TOTAL SERVICE	184850,00	5550,00	25550,00	5050,00	

BUDGET SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT SRH		
LIBELLES ACTIVITES	2020	2021
FORFAIT INTERNES	135745,00	135745,00
FORFAITS DP4J	0,00	0,00
FORFAITS DP5J	1170,00	0,00
DP PRESTATION-TICKET LYCEE	35200,00	35200,00
COMMENSAUX LYCEE	20165,00	18405,00
DP PRESTATION HERRIOT	5280,00	28600,00
FORFAIT HERRIOT	14940,00	0,00
COMMENSAUX HERRIOT	285,00	285,00
CARTE DP	200,00	0,00
SUBVENTION CRBFC-RCP	2500,00	0,00
TOTAL SERVICE	215485,00	218235,00

BUDGET SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT SRH			
DOMAINES	LIBELLES ACTIVIT	2020	2021
DENREES	ACHATS DENREES	67980,37	78611,03
	ACHATS DENREES BIEN	35000,00	30000,00
	TOTAL	102980,37	108611,03
HYGIENE LOGISTIQUE	PRODUITS ENTRETIEN	5000,00	5200,00
	CONSOMMABLES	500,00	500,00
	CARTES PERDUES	200,00	0,00
	ADHESION GROUPEM	0,00	0,00
	FOURNITURES / EQUIP	4155,85	3903,44
	TOTAL	9855,85	9603,44
RESPECT REGLES DE SECURITE	TRAVAUX	6000,00	5000,00
	CONTRATS	7600,00	7600,00
	TRAVAUX PROPRIETAIRES	2500,00	0,00
	VETEMENTS TRAVAIL	800,00	500,00
	TOTAL	16900,00	13100,00
REVERSEMENT	FCSH	3191,78	3273,53
	FRPU	42557,00	43647,00
	CONTRIBUTION AU S	40000,00	40000,00
	TOTAL	85748,78	86920,53
TOTAL SERVICE	215485,00	218235,00	

BUDGET SERVICE BOURSES SBN		
LIBELLES ACTIVITES	2020	2021
BOURSES NATIONALES	100000,00	95000,00
TOTAL SERVICE	100000,00	95000,00

BUDGET SERVICE BOURSES SBN			
DOMAINES	LIBELLES ACTIVIT	2020	2021
SBN	BOURSES NATIONAL	100000,00	95000,00
TOTAL SERVICE	100000,00	95000,00	

BUDGET SERVICE OPERATIONS EN CAPITAL OPC		
LIBELLES ACTIVITES	2020	2021
TOTAL SERVICE	0,00	0,00

BUDGET SERVICE OPERATIONS EN CAPITAL OPC			
DOMAINES	LIBELLES ACTIVIT	2020	2021
TOTAL SERVICE	0,00	1500,00	

BUDGET SERVICE OPERATIONS SPECIFIQUES OS		
LIBELLES ACTIVITES	2020	2021
TOTAL SERVICE	0,00	0,00

BUDGET SERVICE OPERATIONS SPECIFIQUES OS			
DOMAINES	LIBELLES ACTIVIT	2020	2021
TOTAL SERVICE	0,00	0,00	

SERVICES	PREVISION DE RECETTES		OUVERTURE DE CREDITS		contrôle	Rappel de la répartition DGF 2021	
	2020	2021	2020	2021			
SERVICE ADMINISTRATION LOGISTIQUE	335770,10	336769,55	337288,18	338135,17	-1365,62	Total DGF CRBFC	219954,00
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES	122939,00	143300,50	122939,00	143300,50	0,00	ALO	84,4% 185724,00
SERVICE VIE DE L'ELEVE	184850,00	25550,00	184850,00	25550,00	0,00	AP	13,3% 29180,00
SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT	215485,00	218235,00	215485,00	218235,00	0,00		
SERVICE BOURSES	100000,00	95000,00	100000,00	95000,00	0,00	VE	2,3% 5050,00
SERVICE OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	1500,00	-1500,00		
SERVICE OPERATIONS SPECIFIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	959044,10	818855,05	960562,18	821720,67	-2865,62		

Etaient présents :

Proviseur, M. Guyard, M. Beaudouin, Mme Lanaud, M. Bailly, Mme Marseille, M. Maryniak
Mme Petitbrouhaud, Mme Hazart-Garnier, M. Arnaud (excusé), Médéric Chenevoy

10 présents, 9 votants quorum à 7, le quorum étant atteint, la commission peut siéger.

Ordre du jour :

- ⇒ Rapport d'activités de l'année précédente
- ⇒ Point sur les registres (SST, Sécurité, Accessibilité) ;
- ⇒ Point sur les accidents et présentation des statistiques de passage à l'infirmerie ;
- ⇒ Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R.) : suivi ;
- ⇒ Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) : point sur les exercices ;
- ⇒ Point travaux et mise en sécurité
- ⇒ Programme annuel de prévention.

Le règlement intérieur est proposé et soumis au vote.

Vote : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

La commission hygiène et sécurité a pour mission de :

- *Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,*
- *Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,*
- *S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,*
- *Rendre des avis, faire des propositions, créer des groupes de travail pour instruire un dossier.*

Rapport d'activités

Formations :

- Formation PSC1 pour 10 personnels : annulée.
- Sensibilisation des personnels aux feux domestiques et à l'utilisation des extincteurs : annulée
- Formation aux gestes qui sauvent pour les ATTEE.
- Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation de certains produits d'entretien pour les ATTEE par M. Arnaud
- Présentation et rappel de l'utilisation du registre SST aux personnels ATTEE par M. Arnaud.

Actions :

- Ajustement du PPMS – Calendrier – Organisation exercices PPMS et évacuation incendie.
- Travail sur la mise en œuvre RGPD

Autres :

Ajout en cours d'année/ actualité : Rédaction et mise en œuvre du Protocole sanitaire

Avis non traités :

- Néant

Registres

Une présentation est faite par M. Beaudouin, adjoint gestionnaire, des registres obligatoires dans l'établissement :

Registre « Sécurité » dans lequel figure tous les rapports liés aux vérifications obligatoires en terme de sécurité (extincteurs, chauffage, électricité, gaz, ascenseurs, suivi des observations). Il fait part des différentes remarques émises lors des contrôles effectués. Sur la partie chauffage des remarques ont été faites concernant notre installation notamment sur le local de chaufferie. Actuellement un projet de rénovation du système est en cours avec raccordement au chauffage urbain sur l'été 2021. Subsisterait l'alimentation gaz pour la demi-pension et l'internat. Pour le système de sécurité incendie des remarques sur la numérotation des détecteurs et l'absence de documentation technique sur le désenfumage mécanique. Dans le domaine électrique des remarques sur des appareils d'éclairage et prise de courant sur quelques locaux. Sur le bâtiment A, les remarques ont été levées avec des travaux financés par la collectivité territoriale en 2020. S'ajoutent les observations de la commission de sécurité communale qui est venue le 13 février 2020, son passage se fait tous les 3 ans au lycée. Elle a rappelé l'importance du déverrouillage des portes d'intercommunication (entre 2 salles de cours par exemple), des affichages ont été mis en place dans ce sens, elle a également insisté sur la mise en place à faire de parois et plancher coupe-feu sur les locaux de stockage à l'internat.

Registre « Santé et Sécurité au Travail (SST) » : des précisions sont données sur son existence, sa situation et ses modalités d'utilisation. Ce document contient les observations et suggestions des personnels et des usagers qui sont relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Ce registre et les fiches d'observations sont à la disposition de tous (personnels et usagers), il est consultable à l'accueil du lycée. Les fiches sont également téléchargeables sur l'ENT à la rubrique « Santé et sécurité ».

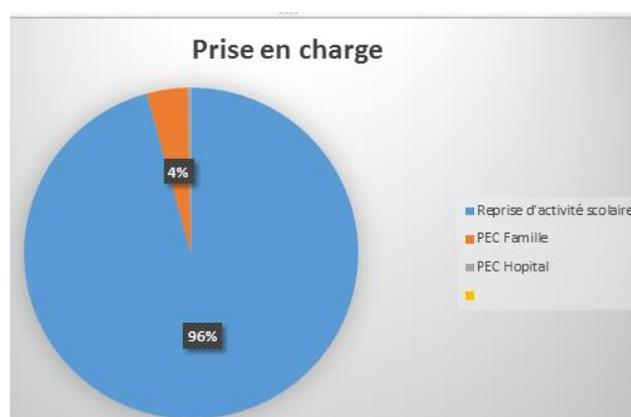
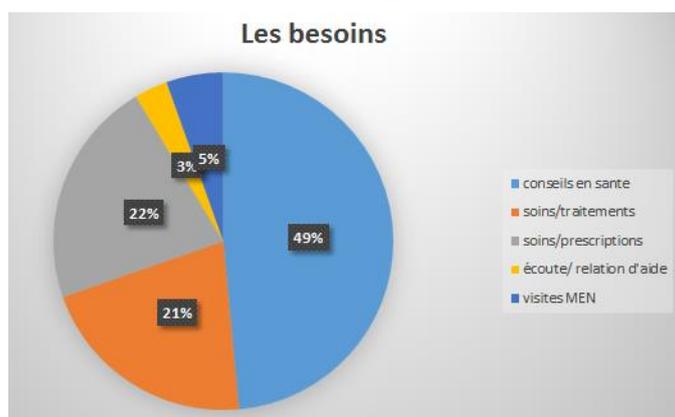
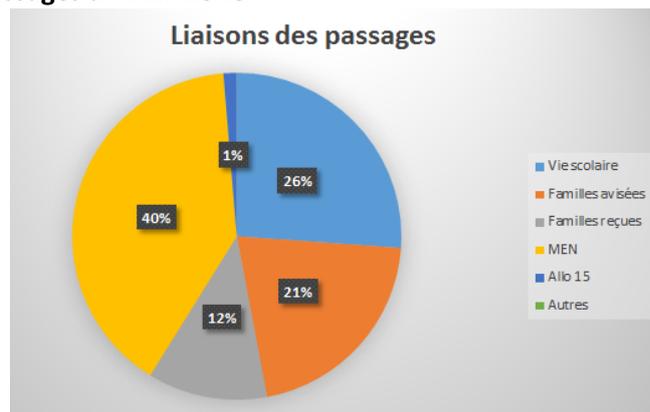
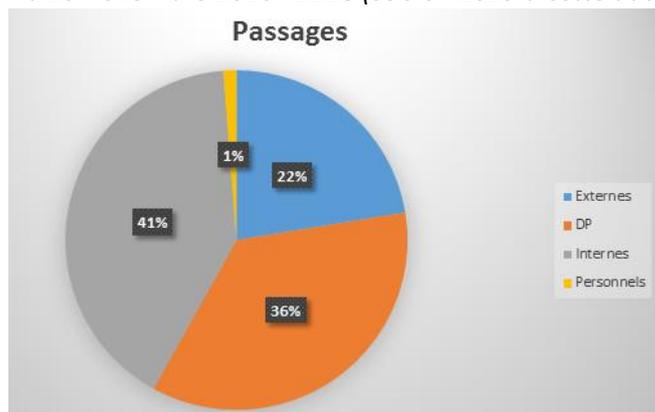
Registre « Accessibilité » : des précisions sont données sur son existence, les informations de celui-ci sont centrées sur le service rendu, il est consultable à l'accueil. Compte tenu des travaux réalisés cette année 2020 sur l'accessibilité, le registre devra évoluer avec la mise en place de rampe d'accès sur chaque bâtiment, de bandes de guidage, de l'amélioration des zones d'éclairage pour le cheminement des usagers.

Point sur les accidents

L'arrivée d'une nouvelle infirmière a obligé à la mise à jour du protocole d'urgence et d'alerte du SAMU.

Mme Hazart-Garnier, l'infirmière du lycée, présente un bilan étape de fonctionnement de l'infirmierie.

Au 19 novembre 2020 : **1128 (596 en 2019 à cette date) passages à l'infirmierie.**



Sur **4 accidents**, **4 ont été déclarés à la CPAM**, conformément à la législation du travail, car ayant nécessité une consultation médicale ou une hospitalisation. Une analyse de ces accidents sera conduite en groupe de travail.

28 dispenses d'EPS (avec des prolongations)

2 appels au SAMU, dont 1 conseil et 1 pour hospitalisation.

Crise sanitaire et protocole au lycée

147 situations avec 10 cas positifs dont 2 personnels

Il est important de signaler que notre établissement a longtemps été épargné par le virus, et que nous avons contribué à la montée des statistiques environ 3 semaines avant les vacances de la Toussaint. Deux classes ont été impactées avec un dénominateur commun l'EPS (car pratique sans masques). Depuis le retour des vacances, le protocole sanitaire a été adapté dans le cadre de l'EPS et des pratiques sportives de loisirs au sein du lycée.

Cas contacts	Nombre de NOM
AP	18
AS sans masque	5
extérieure	41
GRP CLASSE	46
Lycée	2
NON	8
REPAS	12
VTT	6
(vide)	9
Total général	147

Résultats Tests	Étiquette				Total général
Nombre de NOM	AED	Elève	Inf. prof.	Prov	
avis médical		7			7
négatif		78		1	79
Négatif	1	2			3
pas cas contact		2			2
pas de test envisagé		1			1
Positif	1	8	1		10
(vide)		43	2		45
Total général	2	141	1	2	147

Suivi du D.U.E.R. « Document Unique d’Evaluation des Risques »

Le Document UNIQUE est la transposition, par écrit, de l’évaluation des risques. Il permet de lister et hiérarchiser les risques afin de préconiser des actions visant à les supprimer voire les réduire. La politique de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées au sein du lycée repose sur les éléments recensés dans ce D.U.E.R. La C.H.S pilote sa mise en œuvre. Les fiches sont étudiées en **Groupe de travail**, un retour sera fait lors de chaque commission.

Suivi du P.P.M.S. « Plan Particulier de Mise en Sureté »

Une Instruction interministérielle du 12/04/2017 précise les modalités à mettre en œuvre pour permettre le renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crises dans les EPLE.

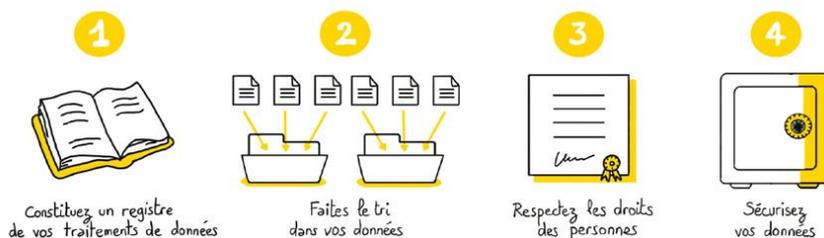
Un 1^{er} exercice a été organisé le jeudi 8/10 avec un scénario « attentat-intrusion » en collaboration avec les enseignants et les élèves de TMS.

Règlement Général sur la protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 25/05/2018 renforce les obligations liées aux lois : Informatique et Libertés 6/01/1978 et relative à la protection des données du 20/06/2018.



Une sensibilisation des personnels est à conduire afin de favoriser l’acquisition des bonnes pratiques. Un nouveau registre est à constituer, il a été mis à disposition des établissements très récemment sous forme dématérialisée. Chaque traitement de données oblige à s’interroger et rédiger une fiche qui détaille les données, leur utilisation, leur conservation, leur date de destruction.



Programme annuel de prévention

Formations :	Actions
<ul style="list-style-type: none">➤ PSC1 pour les personnels➤ Sensibilisation des personnels aux feux domestiques et à l’utilisation des extincteurs.➤ Formation aux gestes qui sauvent pour les personnels ATTEE.➤ Sensibilisation aux risques liés à l’utilisation de certains produits d’entretien pour les personnels ATTEE.➤ Présentation et rappel de l’utilisation du registre SST aux personnels	<ul style="list-style-type: none">➤ Ajustement du PPMS – Calendrier – Organisation exercices PPMS et évacuation incendie.➤ Travail sur la mise en œuvre RGPD➤ Mise à jour des registres de sécurité, du registre ADAP et suivi du DUER➤ Suivi du protocole sanitaire <p>Groupe de travail : mis en place avec réunion toutes les 3 semaines le jeudi à 11h00 Suivi du DUER avec analyse des signalements et propositions de solutions. Etablir le calendrier et définir les modalités d’organisation des exercices et la mise à jour du PPMS, du diagnostic de sécurité, des consignes et missions lors des exercices d’évacuation incendie. Mise en œuvre du registre RGPD, rédaction des fiches, sensibilisation des personnels. Mise à jour des registres</p>

Vote : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l’unanimité

Le groupe de travail est installé :

Proviseur ; Gestionnaire ; DDFPT ; APE ; M. Bailly ; Mme Marseille ; Mme Hazart-Garnier ; M. Maryniak

Les travaux seront conduits en partenariat avec les enseignants et les élèves de la filière sécurité et les personnels dont l’expertise peut être mise à contribution.

Le groupe de travail se réunira toutes les 3 semaines, le jeudi à 11h00, le 1^{er} GT sera le jeudi 26/11

La prochaine Commission se tiendra le jeudi 28 janvier 2021 à 17h30.

Le Proviseur / L’adjoint-gestionnaire



Lycée Antoine
5, rue de Longvic
21300 CHENOVE
Tel 03.80.52.23.23
0211356k@ac-dijon.fr

Règlement intérieur de la Commission Hygiène et Sécurité

Le règlement intérieur a pour objet de préciser
toutes les conditions de fonctionnement de la C.H.S.
dans le respect de l'Article 30 de la loi du 3/01/1991

ART. 1 – La commission hygiène et sécurité a pour mission de :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels (visite des locaux),
- Rendre des avis, faire des propositions, créer des groupes de travail pour instruire un dossier.

ART. 2 – L'ordre du jour de chaque réunion ordinaire contiendra toujours au minimum les cinq points suivants :

- Validation du compte rendu de la précédente réunion,
- Présentation des suites données aux avis de la commission,
- Présentation des accidents et statistiques de passages à l'infirmerie (élèves et personnels),
- Présentation du registre hygiène et sécurité au travail,
- Présentation des documents ayant trait à la santé et sécurité au travail.

Il pourra être adjoint à l'ordre du jour toutes questions dont l'examen a été demandé par écrit au président par la moitié au moins des membres de la C.H.S.

ART. 3 - L'Ordre du jour est adopté en début de Séance.

ART. 4 - La C.H.S se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins une fois par trimestre. Elle peut être réunie en séance extraordinaire à la demande :

- Du président de la C.H.S, ou du conseil d'administration,
- Du tiers de ses membres ayant voix délibérative,
- Des délégués élèves présents en C.A,
- Du représentant de la collectivité de rattachement.

Suite à une demande de réunion extraordinaire, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. La C.H.S se réunit alors dans un délai maximal d'un mois à compter du jour de réception de la demande écrite. Le président fixe les dates et heures des séances, il convoque les membres titulaires et les experts. Les convocations avec l'ordre du jour sont envoyées au **moins 10 jours à l'avance** accompagnées des documents préparatoires, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence (incident marquant, accident grave, danger grave et imminent).

ART. 5 – Tout membre titulaire qui ne peut être présent à la réunion doit en informer le président qui convoquera alors le suppléant.

ART. 6 – La séance est ouverte par le président. Le président constate que le quorum est atteint si au moins la moitié des membres à voix délibératives de la C.H.S est présente .Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation sera envoyée dès le lendemain pour une nouvelle réunion dans les deux semaines qui suivent, aucun quorum ne sera alors nécessaire.

ART. 7 – En cas de vote, la commission émet ses avis à la majorité des suffrages exprimés par les membres ayant « voix délibérative ». Les votes se font à main levée.

ART. 8 - La durée des débats **ne saurait excéder deux heures**. Si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres. Les points qui n'auront pas été traités seront ajoutés à l'ordre du jour de la C.H.S suivante.

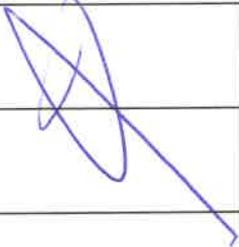
ART. 9 – A la fin de chaque séance, un procès-verbal est établi sous la responsabilité du Président de séance. La rédaction du procès-verbal sera assurée par un secrétaire.

ART. 11 Le Président assure la publicité par affichage des décisions prises et la diffusion du procès-verbal à l'ensemble de la communauté éducative.

ART. 12 Les propositions de modification du règlement intérieur de la C.H.S. sont adoptées à la majorité des membres de la C.H.S.

Art. 13 Les réunions peuvent se tenir en visioconférence.

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
VUILLEMOT Franck	Président			
GUYARD Philippe	DDFPT	Distence		
BEAUDOUIN Philippe	Gestionnaire			
MELET Karine	CPE			
MANGUSO Mélanie	Personnalité Qualifiée			
GUINET-VALUET Fabienne	Personnalité Qualifiée	Excusé		
M'PIAYI Saliha	Représentant collectivité		ALMEIDA José	
KANHYE Marc	Représentant collectivité		AHMED Mohamed	
ACHERIA Nouredine	Représentant commune			
NANG-BEKALE Nezha	Représentant commune	Distence		
AMIARD Jean-Marie	Parent	Distence		
GABARD Emilie	Parent	Excusé		
MALFONDET Corinne	Parent	Distence		
MARYNIAK Franck	Parent	excusé		
PETITBROUHAUD Estelle	Parent	Distence		

**ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020**

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
EMEY Clément	Elève		FLAMAND Dimitri	
METAYER Louis	Elève			
JANIAUD Emma	Elève			
LAUQUIN Yanis	Elève			
EMEY Thibaud	Elève			
BOURDELOIE Carole	Pers. Enseignant	Distance		
BRISSIAUD Fabrice	Pers. Enseignant	Distance		
CHEBLAL Nacera	Pers. Enseignant	Distance		
LANAUD Lorène	Pers. Enseignant	Distance		
NARET Christèle	Pers. Enseignant	Distance		
ROYET Jean-Noël	Pers. Enseignant	Distance		
SGHAIER Darine	Pers. Enseignant	Distance		
CHAPUIS Isabelle	Pers. ATSS ATTE			
HAZART-GARNIER Isabelle	Pers. ATSS ATTE	Distance		
MARSEILLE Meggane	Pers. ATSS ATTE	Distance		
M BRUT	Agent-comptable			